



Assemblée générale

Distr. limitée
22 juin 2017
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-cinquième session

6-23 juin 2017

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

Afrique du Sud : amendement au projet de résolution A/HRC/35/L.27

35/... Protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste

Après le paragraphe 11, insérer un nouveau paragraphe *libellé comme suit* :

11bis. *Réaffirme également* les résolutions de l'Assemblée générale 42/159, en date du 7 décembre 1987, 44/29, en date du 4 décembre 1989 et 46/51, en date du 9 décembre 1991, et souligne à cet égard que les mouvements de libération nationale engagés dans une lutte légitime pour la libération, l'autodétermination et la création d'un État ne devraient pas être associés au terrorisme ;

